



FéWaSSM A.S.B.L.

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : rue du Luxembourg, 15 – 6900 Marche-en-Famenne

Courriel : fewassm@gmail.com – N° BCE : 0680.919.907

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28/06/18

Mandataires présents

Stéphanie ANCIAUX	SSM provincial de Charleroi
Nicolas BARRE	SSM provincial de Dinant
Christophe BELLET	SSM de Montignies-sur-Sambre
Geoffrey BLAFFART	SSM de Comblain-au-Pont, Oupeye et Visé
Delphine BOUGARD	SSM La Kalaude
Isabelle CAMMARATA	SSM La Pioche
Catherine CASSEAU	SSM provincial de Namur Astrid
Chantal DAMBLY	SSM provincial de Taminés
Chantal DELTOUR	Centre de Guidance Léon Bernus
Michaël DEMELENNE	SSM provinciaux de Arlon, Bastogne, Marche-en-Famenne et Virton
Rudy DEPASSE	SSM provincial de Binche
Bernadette DE SUTTER	SSM CPAS de Nivelles
Nathalie DETHIER	SSM L'Espoir
Catherine DUNGELHOEFF	SSM Alfa
Terry FERRIERE	SSM provincial d'Andenne
Eric FRANCOIS	SSM de Soumagne et SSM de Herstal
Olivier GEORGES	SSM de Gosselies
Anna-Maria GIORGI	SSM Le Padelin
Alizé LANGE	SSM CPAS Flémalle
Delphine LARDOT	SSM provincial de Beauraing
Helène LECLEF	SSM provincial de Courcelles
Gwenaëlle LEFEBVRE	SSM du Tournaisis asbl
Richard LEJEUNE	SSM provincial de Mouscron
Sandra LIBERT	SSM de Soignies
Laurence LICOUR	SSM provincial de Saint-Ghislain
Isabelle LINKENS	SSM de Haine Paint-Paul
Vinciane LIESENS	SSM L'Accueil
Teresa MARCHICA	SSM Clips
Sophie MEUNIER	SSM du Nord et Centre Luxembourg
Laurence NAZE	SSM provincial de Mons
Sandrine NEUVILLE	Centre de Guidance de Louvain-la-Neuve
Francis PITZ	SSM de Jambes
Joëlle QUENON	SSM La Passerelle

Catherine ROSSION	SSM provincial de Couvin
Alain ROZENBERG	SSM Le safran
Dominique THEYS	SSM de Wavre
Olivier T'KINDT	SSM provincial d'Ath
Vanessa TOMASETTI	SSM Le Dièse
Sandrine VAN ASSCHE	SSM provincial de Nivelles
Sonia VAN DER VEKEN	SSM PsychoJ
Benoit VAN TICHELEN	SSM entre Mots
Dominique WERY	Centre Familial d'Education CFE

Mandataires excusés avec et sans procuration :

Stéphanie ANCIAUX	SSM provincial de Charleroi, procuration à Rudy DEPASSE
Françoise BOUCHAT	SSM Centre de Santé Mentale « Enfants-Parents » universitaire, procuration à Catherine DUNGELHOEFF
Olivier DEMOUSELLE	SSM provincial de Colfontaine
Nicolas DAUBY	SSM Accolade Généraliste
Delphine DUCHENE	SSM de Montegnée, procuration à Geoffrey BLAFFART
Anne-Catherine GIGOT	SSM Club André Baillon, procuration à Teresa MARCHICA
Thierry GERARD	SSM de Verviers, procuration à Dominique WERY
Frédéric HORSCH	Centre de Guidance Léon Halkein
Murielle LEGROS	SSM provincial de Ciney
Salvatore LORIA	Centre de Guidance de Seraing-Ougrée
Pierre MUYEMBA	SSM Siajef
Véronique POURTOIS	SSM Ariane, procuration à Isabelle CAMMARATTA
Charlotte PRATICO	SSM Accolade Enfants
Nathalie VANDENBOGAERDE	SSM provincial de Tournai, procuration à Hélène LECLEF
Luc VANDORMAEL	SSM de Waremmes, procuration à Eric FRANCOIS
Vanessa VANDUYSE	SSM Psychic

Présents invités :

Caroline FAMREE	SSM provincial Namur Balance (pas encore de mandat)
Frédéric TORNABENE	Asbl Psytoyen (candidat au CA)

Par ailleurs, plusieurs services sont accompagnés de membres de leurs services.

Accueil et introduction du Président. Le point 7 de l'ordre du jour sera consacré à la présentation du projet de réforme du décret des SSM.

1. Commentaires et approbation du compte-rendu de l'AG extraordinaire du 23 mars 2018

Le PV est approuvé.

2. Admission de nouveaux membres

Les 3 SSM provinciaux du Brabant Wallon deviennent membres effectifs de la FéWaSSM et sont représentés par Madame Sandrine Van Asche.

Les 65 SSM wallons sont donc tous membres de la FéWaSSM.

3. Apport de patrimoine de l'APOSSM asbl

Ce point nous a occupés durant ce premier semestre 2018. L'APOSSM s'est dissoute en juin 2018. La procédure mise en place sous la supervision d'un avocat (Maître Mayart) fut la suivante :

- établissement d'un projet d'apport rédigé à la suite d'un CA commun entre l'APOSSM et la FéWaSSM le 08/05/18. Le PV de cette réunion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.
- Le CA de l'APOSSM et ensuite son AG du 12/06/18 ont validé le projet d'apport de patrimoine.
- Le CA de la FéWaSSM a ensuite accepté l'apport.

L'apport de patrimoine à la FéWaSSM s'élève à 36.000 euros.

4. Présentation et approbation du budget 2018 et des cotisation 2018

Maintenant que l'APOSSM est dissoute et qu'il n'y a plus de cotisation à payer à l'APOSSM, la FéWaSSM propose la cotisation suivante :

- si 1 ou 2 SSM pour un même Pouvoir organisateur : 125 euros/service
- si 3 ou plus SSM pour un même PO : 75 euros/service

Cette proposition est acceptée par l'AG et sera donc appliquée à partir de 2018.

Le budget 2018 suivant est présenté et accepté par l'AG :

Produits 2018 : 83.000 euros

Charges 2018 : 4700 euros

Résultat 2018 : 3600 euros

5. Bilan du premier semestre 2018.

- La demande de subvention facultative a reçu une réponse négative orale.
- La FéWaSSM a un mandat à l'UNIPSO. Il y a eu 2 groupes de travail en 2018 sur la réforme APE et les Accords du Non Marchand. Les informations de l'UNIPSO seront envoyées aux membres de la FéwaSSM.
- La FéWaSSM a également un mandat à l'AG et au CA du Crésam. Celui-ci participe à une étude sur l'offre de soins en Région wallonne.
- En ce qui concerne le financement des psychologues de première ligne : un courrier a été envoyé au nom de la féWaSSM au Conseil Supérieur de la Santé et aux Ministres de la santé (Mmes Deblok et Gréoli).
- Plusieurs rencontres avec l'AVIQ ont eu lieu sur le RGPD, les prescriptions électroniques, l'informatisation des SSM, les obligations de droit social non subsidiées, le projet de réforme décrétole, les subventions (régularisation ANM, PFA, report des soldes ANM 2017, indexation de la première avance 2018). L'AVIQ est positivement soutenante et partage son inquiétude concernant le projet de réforme décrétole.
- Le projet de réforme décrétole (point 7 de l'AG)
- Grande présence des services et des travailleurs aux commissions de travail qui témoigne de l'intérêt et de l'implication des services. Les commissions permettent des échanges mensuels de pratiques entre SSM et des échanges entre SSM privés et publics. Les demandes d'évaluation de nos pratiques vont croître. Il faudra s'occuper de cette question.

6. Renouveau du Conseil d'Administration : élections

Le président remercie l'ensemble des acteurs qui ont investi activement la jeune Fédération. Tous les administrateurs sont démissionnaires au bout de ce premier mandat d'un an, conformément aux statuts de la FéWaSSM. Le nouveau mandat est d'une durée de trois ans : 12 postes sont à pourvoir ainsi que 4 postes pour des représentants de chaque commission avec une priorité pour un représentant des usagers et un directeur thérapeutique.

Chaque administrateur fera partie d'une commission de travail, s'engagera dans un mandat de représentation de la FéWaSSM ou sera membre du Bureau.

Les 11 anciens administrateurs sont à nouveau candidats au CA. Ils présentent à tour de rôle leurs motivations.

Sont candidats :

Sont élus :

Pour la province de Namur :

Chantal Dambly

Francis Pitz

Chantal Dambly

Francis Pitz

Pour la province de Liège :

Geoffrey Blaffart

Catherine Dungalhoeff

Geoffrey Blaffart

Catherine Dungalhoeff

Pour la province du Luxembourg :

Sophie Meunier

Salvatore Loria

Michaël Demelenne

Sophie Meunier

Salvatore Loria

Michaël Demelenne

Pour la province du Brabant Wallon :

Benoît Van Tichelen

Alain Rozenberg

Benoît Van Tichelen

Alain Rozenberg

Pour la province du Hainaut :

Isabelle Linkens

Gwenaëlle Lefebvre

Isabelle Linkens

Gwenaëlle Lefebvre

Sont également candidats au CA et désignés :

Pour la commission politique et stratégique : Laurence Licour (directrice thérapeutique)

Pour la commission administrative et financière : Isabelle Cammaratta

Pour la commission éthique et clinique : Frédéric Tornabene
(représentant d'usagers)

7. Projet de réforme décrétable

La pression temporelle reste omniprésente. Le texte décrétable est allégé. Les principes émis devront être concrétisés dans les Arrêtés d'application.

Il a fallu batailler pour supprimer le terme de rétablissement qui a une connotation trop médicale et éloignée de notre réalité et pratique en santé mentale.

La question de l'évaluation reste préoccupante. Elle est à 2 niveaux : le fonctionnement des SSM et le travail avec l'utilisateur (bilan du suivi).

Les autres points importants sont l'implication des SSM dans les réseaux et les publics prioritaires.

L'augmentation du budget des SSM est conditionnée à l'acceptation du nouveau décret.

Un long débat s'ensuit en AG sur la méconnaissance du travail en SSM par le Cabinet de la Région Wallonne.

Le risque de faire des publics prioritaires est de faire des quotas de patients.

Pas de garantie sur les modalités d'évaluation du travail en SSM.

Débat sur les craintes vis-à-vis du BelRai : un outil informatique qui crée des profils, des traitements et des budgets. Cet outil vient de la médecine somatique dont les SSM sont fort éloignés. Ce serait la machine qui déciderait et dicterait le traitement à suivre (durée, etc).

La présence de l'AVIQ est précieuse aux réunions avec le Cabinet car l'administration connaît mieux les SSM et leurs pratiques.

Quel est le mandat de l'AG de la FéWaSSM à la délégation ?

Le décret risque de passer en force.

Faut-il continuer d'accepter les rencontres avec le Cabinet alors qu'on est proche du chantage ? Faut-il descendre protester dans la rue ? Faut-il faire une carte blanche dans la presse ? Envoyer une question parlementaire ?

Si nous n'avons pas de garantie au niveau du financement, nous risquons de signer un chèque en blanc.

A la question de la poursuite du travail de la délégation, l'AG vote oui à 48 voix sur 56 si la simulation financière est positive, que l'on continue l'écriture du décret et que l'on exige la co-écriture des arrêtés d'application.

Il faut profiter de la journée de la santé mentale pour parler des préoccupations des SSM wallons.

8. Divers

Rappel ferme de l'AVIQ pour que les SSM soient au Comité de Pilotage du centre de référence Info Suicice (2x/an). Les candidatures des SSM sont attendues.

La séance est levée.